



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 14/2018

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2013,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 94 du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2017 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 3 séances durant l'année 2017 sous la présidence de M. Pascal Contegat. Il s'est prononcé sur 5 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 42 séances durant l'exercice 2017.

Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz, le 15 novembre 2017.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2017, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2011/2016 et 2016/2021.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2016 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2017.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2017 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 143'056.43 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes.

Comptes 2017

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé; des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes 2017.

Les recettes de la Commune se montent à CHF 8'175'190.14 contre des charges de CHF 8'032'133.71 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 143'056.43 après amortissements et prélèvements et attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2017 prévoyait un excédent de charges de CHF 28'510.00.

Le bilan totalise CHF 11'058'358.18 à comparer à 2016 CHF 1'135'096.35.

L'amortissement obligatoire 2017 se monte à Fr. 206'450.00 et les emprunts bancaires ont augmenté de CHF 190'000.00 pour se situer à CHF 7'145'000.00.

Le résultat effectif de l'exercice 2017 épuré¹ se solde par un excédent de charges de CHF 73'515.73.

Revenus

Impôts

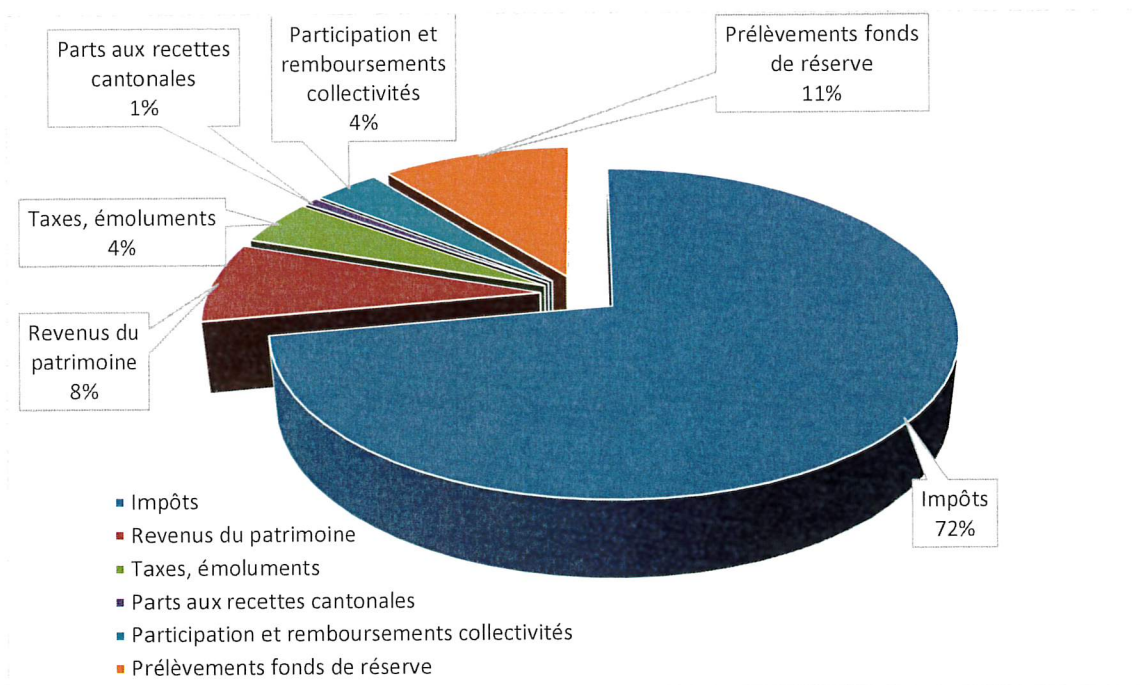
Avec CHF 180'795.07 de différence par rapport aux comptes 2016 sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels (dits aléatoires) dont un montant unique sur la succession de CHF 287'460.85 et de taxations antérieures de CHF 1'211'000.00, les années à venir vont devenir compliquées. N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation, 50% sur les successions et donations et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront reportés sur la facture sociale.

Les principales recettes communales sont toujours générées par les rentrées fiscales qui représentent 72% des recettes communales et les revenus du patrimoine pour 8%.

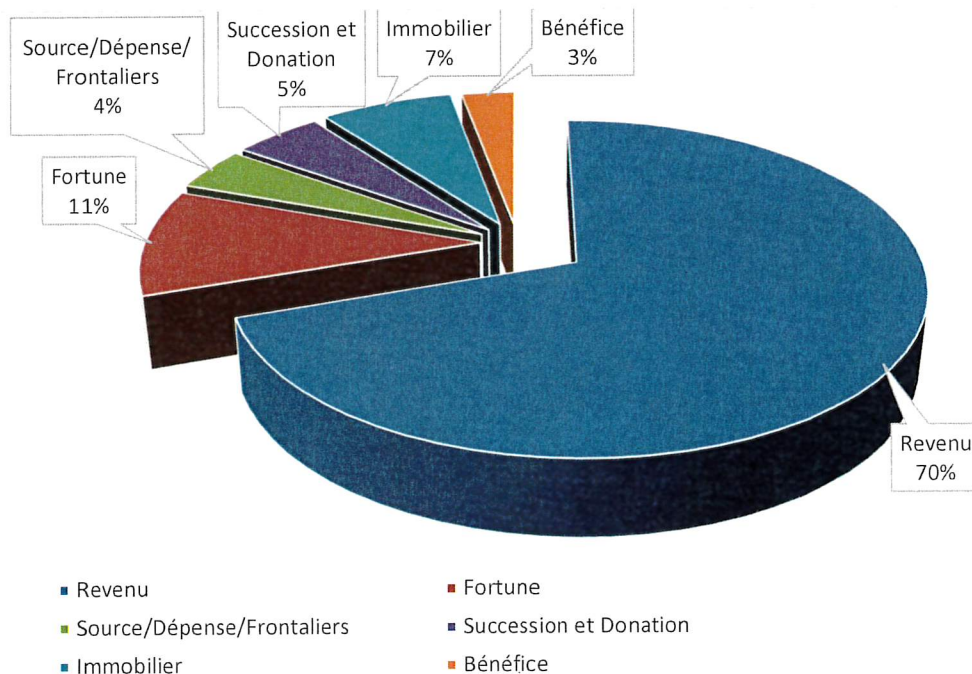
¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Revenu impôts	5'744'670	5'271'300	5'563'875

Revenus par nature²

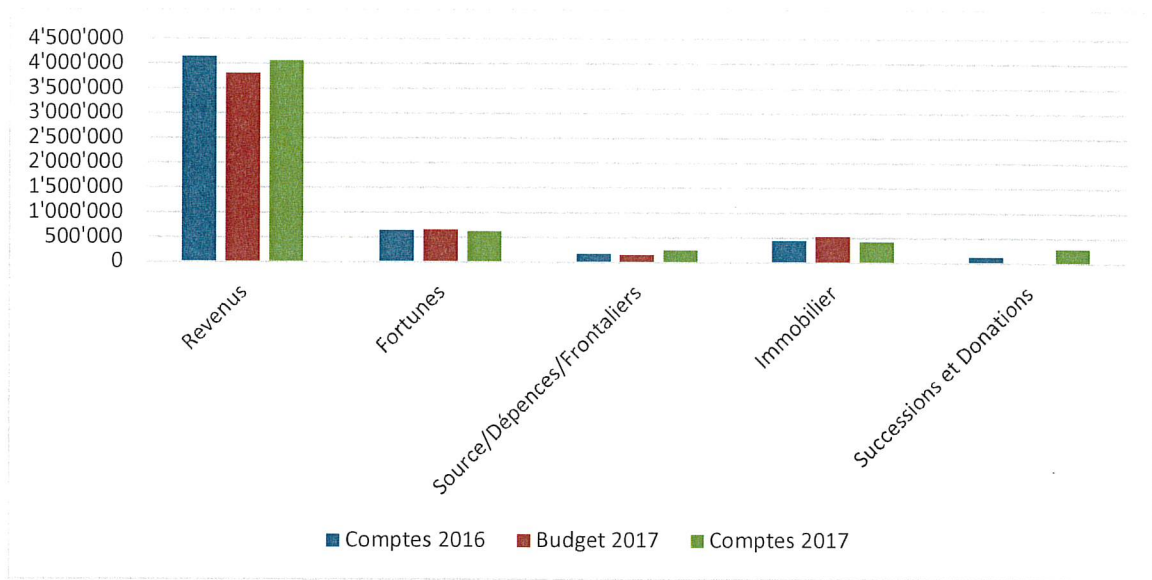


Répartitions de l'impôt



² Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Evolution des rentrées fiscales entre 2016 – le budget 2017 et l'exercice 2017



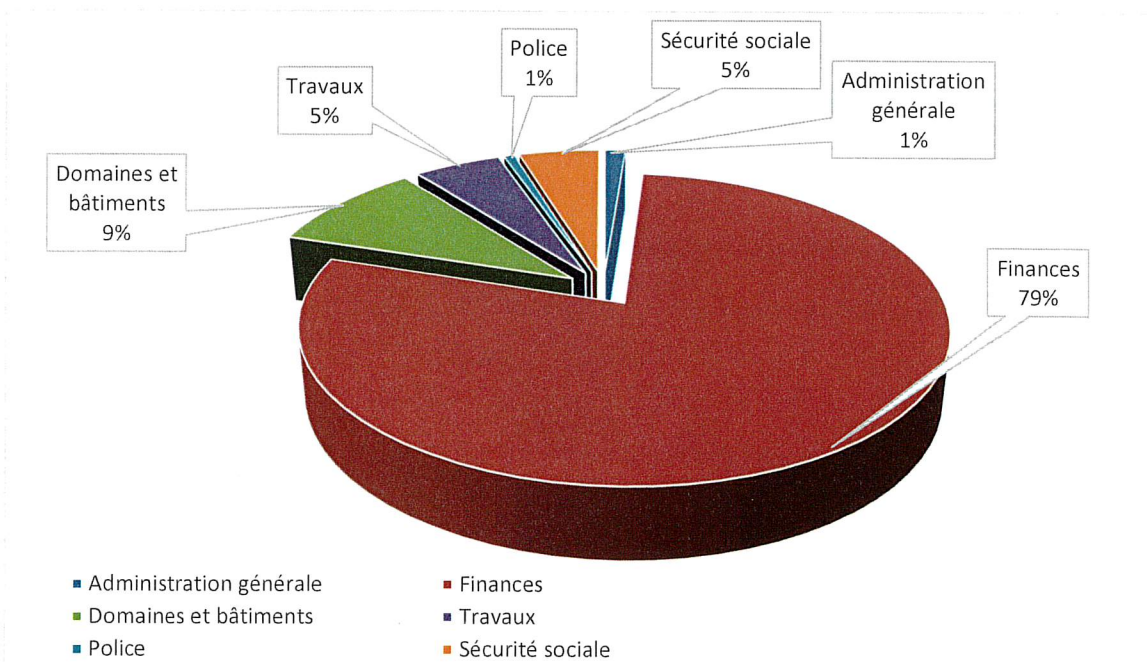
Immeubles financiers - revenu

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Revenu financier	412'140	416'320	433'490

Immeubles administratifs - revenu

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Revenu administratif	181'932	168'277	177'443

Revenu par service³



³ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Charges

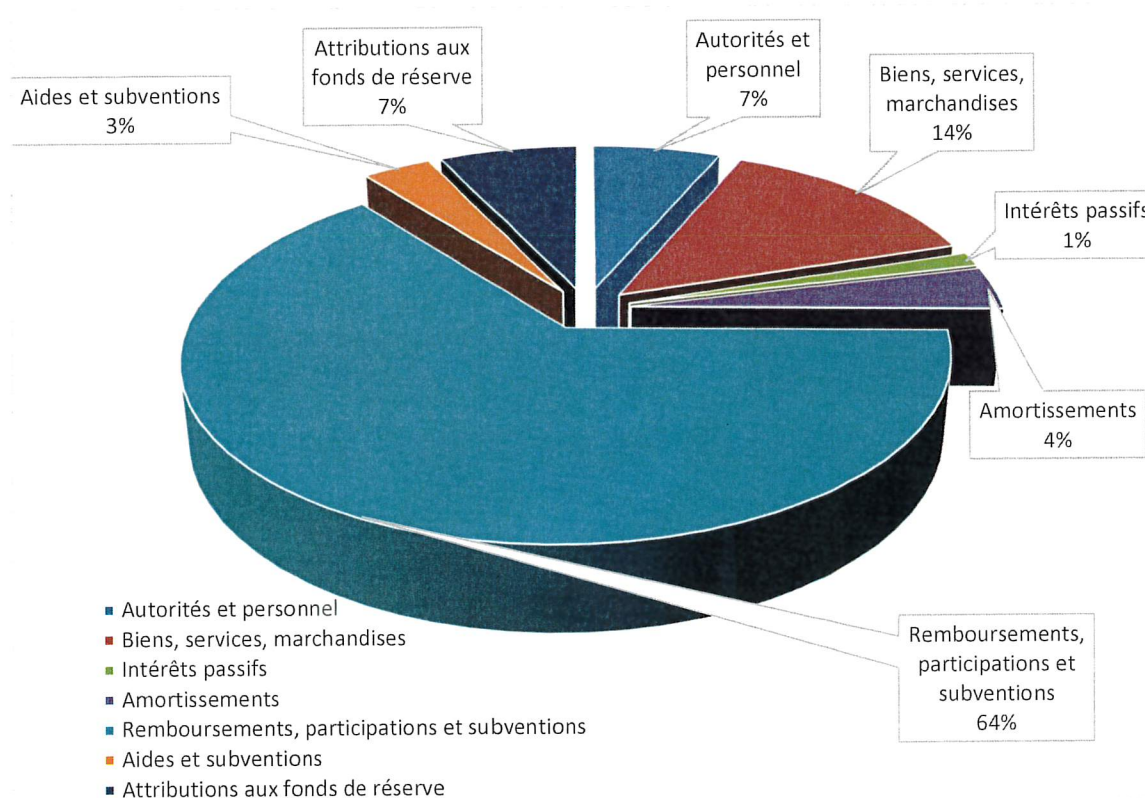
Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité ont été bien maîtrisées et n'amènent pas de commentaires particuliers. Elles représentent 36% des dépenses.

Les charges reportées par l'Etat de Vaud, selon la volonté du Conseil d'Etat et des Députés au Grand Conseil ne sont pas à la baisse, avec une hausse de 5 à 6.5% par année. Avec la RIE III et les 10 communes déjà plafonnées, la charge sera reportée sur les autres communes (estimation UCV pour 2019, 6.5 points d'impôts pour notre commune). La réforme est attendue pour 2021.

Pour les écoles, Crassier compte un grand nombre de famille, elle est la 2^{ème} commune contributive pour les charges de l'AEE.

Pour l'AIAB, et les autres associations de Sécurité et Sociale du District de Nyon, la répartition est calculée par le nombre d'habitant SCRIS⁴.

Charges par nature



Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Péréquation

*estimée	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Péréquation	*1'299'549	1'190'500	1'259'848

⁴ Service Cantonal de recherche et d'information statistique

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Aide pour le sport	85'547	78'900	101'885

Instruction publique

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Primaire / 108 élèves	473'245	657'000	607'420
Secondaire / 47 élèves	436'790	330'000	278'309

Police

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
*estimée			
Police cantonale	*196'882	193'253	199'795

SDIS

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Nyon-Dôle	39'347	42'800	39'695

Sécurité sociale

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
AVASAD	106'113	118'800	100'260
AEE – buts optionnels	128'945	205'500	187'554

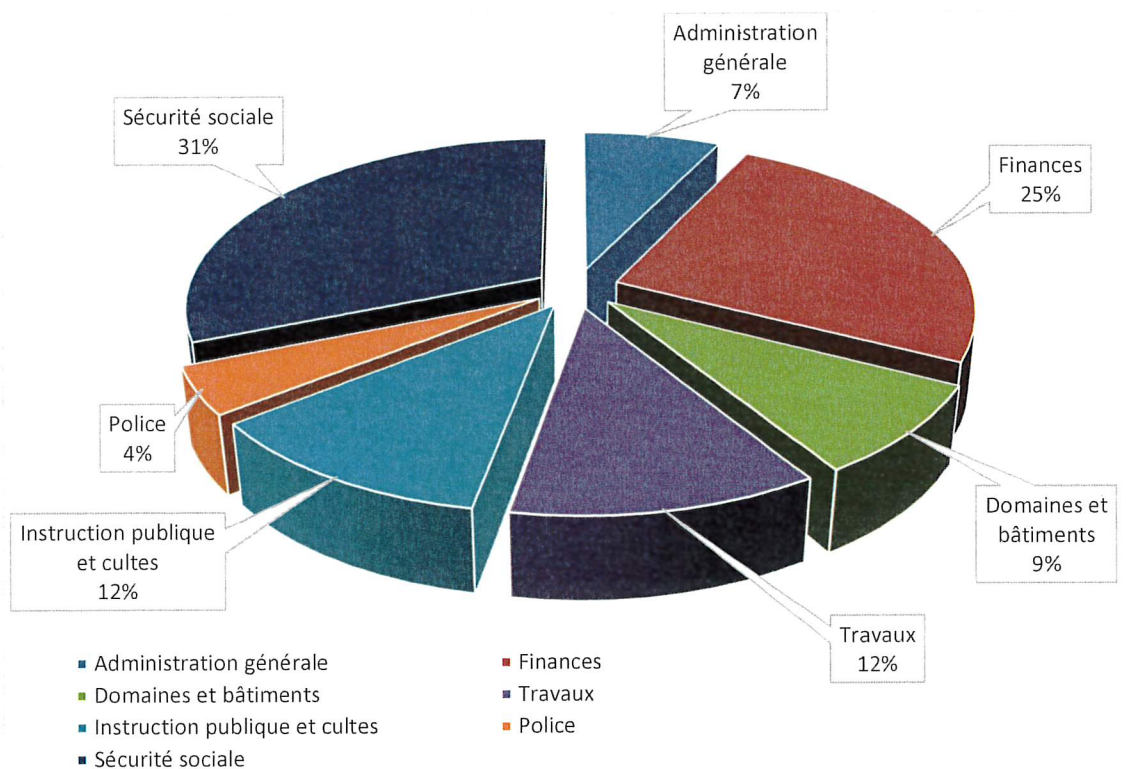
Facture sociale

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
*estimée			
Facture sociale	*1'838'947	1'585'727	1'673'389

Cautionnements

		2017	2016
AIAB		4'216'590	4'073'898
SITSE	autofinancé	3'336'448	0.00

Charges par service



Autre indicateurs

Taux d'imposition

64 ct par franc à l'Etat (aussi 64 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2017	2016	2015
Net par habitant	89'567	86'749	80'427

Points d'impôt affectés

	2017	2016	2015
Facture sociale	22.13	19.52	13.31
Péréquation nette	15.79	13.77	12.14

Marge d'autofinancement

	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Cash-flow	135'965	436'696	1'192'230

Endettement net par habitant

	2017	2016	2015
Net par habitant	3'668	3'657	3'865

Préavis d'investissement

Néant

Préavis de fonctionnement

Néant

REPRÉSENTATIONS:

La Commune a été régulièrement représentée par la Municipalité dans les réunions suivantes (liste non exhaustive):

Assemblée des Syndics du district de Nyon

Présidée par le Préfet, l'assemblée a été convoquée à 3 reprises; les sujets suivants ont été traités:

- LATC.
- Marchés publics.
- LAJE : modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants.
- GHOL : situation du groupement hospitalier de l'Ouest lémanique.
- Fondation Avenir Santé, relève médicale.
- Effets de la péréquation pour les communes.
- Mise en œuvre de la LPPPL.
- Compétences communales en matière de logement.

Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 2 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2017, les sujets suivants ont été abordés:

- Règlement du personnel.
- Fermeture des offices de Poste de Borex et Gingins – avenir de la Poste dans le groupement Asse et Boiron.
- Sécurité publique dans les villages d'Asse et Boiron.
- Proposition de réajustement du tarif appliqué aux interventions du système d'affichage de vitesse «Viasis mini ».
- Bouclage en transports publics de villages d'Asse et Boiron.
- Projet de convention entre les communes de la paroisse.
- Horaires et semaines de vacances des employés de l'administration communale.
- Inventaire des espèces exotiques envahissantes et plan d'action.
- Etude de faisabilité d'une fusion entre l'AEE et l'AIAB.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation des élus et des collaborateurs.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.

- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu: elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation. Ce faisant, elle forge avec ses 277 membres l'avenir de l'ensemble des communes vaudoises.

L'UCV compte 277 membres sur les 309 communes vaudoises.

Représenter 90% des collectivités est un réel défi que l'UCV s'emploie à relever en gardant le cap sur deux objectifs essentiels: préserver la diversité des communes tout en visant l'intérêt général.

Thèmes abordés:

- RIE III.
- Péréquation.
- MCH2 – élaboration d'un nouveau modèle de compte pour les communes vaudoises (toujours en cours).
- Aménagement du territoire.
- Zones industrielles et d'activités (ZIZA).
- LATC.
- Région de Santé – AVASAD.
- Financement de l'organisation policière vaudoise.
- Parascolaire – Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP).
- Constructions scolaires.
- Nouveaux statuts de l'UCV.

Conseil Régional du district de Nyon

Le Conseil régional est l'association des communes du district de Nyon. Il compte 38 communes adhérentes et coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

LES POINTS FORTS DES ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL EN 2017

Le Conseil régional consolide ses trois axes d'action: la construction institutionnelle avec de nouveaux outils de gestion, la réalisation de partenariats autour d'objectifs communs et l'accompagnement dynamique de projets. Il s'est réuni à 4 reprises; 20 préavis ont été présentés et tous ont été acceptés.

Les activités :

- Socio-économiques : le soutien aux produits du terroir ainsi qu'à la filière bois régionale a été privilégié.
- Touristiques : le soutien principal s'est axé sur deux thématiques principales, la nature et la culture avec pas moins de 21 projets rien que pour la culture.
- Sportives : 7 manifestations sportives, 1 club sportif de niche et 3 jeunes sportifs d'élite ont été soutenus.

- De mobilité : l'accent a été mis sur le développement du réseau cyclable régional et l'amélioration des horaires de bus et du train Nyon – St-Cergue.

En parallèle, le Conseil est aussi impliqué dans le développement du Grand Genève ce qui engendre une importante interaction avec la France voisine, le Canton de Genève, le Canton de Vaud et la Confédération.

Il soutient finalement le Conseil des Jeunes depuis cette année pour permettre à la jeunesse du district de s'engager dans de nouveaux projets.

GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

Le GHOL a accueilli 7'908 patients pour des hospitalisations de deux jours ou plus en 2017, soit 1,7% de moins qu'en 2016 (8'049 patients). Cette légère baisse d'activité a été observée dans la plupart des hôpitaux et cliniques de Romandie et concerne entre autres les patients de médecine interne.

Le nombre de journées d'hospitalisation est passé de 48'731 en 2016 à 47'381 en 2017, soit - 2,8%.

Le taux d'occupation du GHOL a été de 90,8% pour les lits de soins aigus en 2017 (92,3% en 2016) et de 96,3% pour les lits de réhabilitation du Centre de pneumologie en 2017 (98,8% en 2016).

La durée moyenne de séjour était de 5,6 jours pour les lits de soins aigus en 2017 (quasi identique en 2016) et de 11,5 jours pour les lits de réhabilitation de pneumologie en 2017 (12,6 jours en 2016).

Le service des urgences a accueilli 28'098 patients en 2017 (26'894 patients en 2016), soit + 4,5%.

597 bébés ont vu le jour dans notre maternité en 2017 (587 en 2016).

27'016 patients ont été pris en charge par notre service de radiologie en 2017 (27'645 en 2016) soit - 2,3%.

Nos laboratoires d'analyses médicales ont satisfait 57'634 demandes en 2017 (58'912 demandes en 2016) soit - 2,2%.

Les comptes du GHOL sont sains. Le résultat bénéficiaire final du GHOL au 31.12.2017 est de CHF 68'224. Les charges d'exploitation avec investissements totalisent CHF 107'467'108.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'Association Intercommunale Asse-Boiron a pour mission:

- l'achat, la construction, le financement, la location, la gestion, l'entretien, la démolition ou la transformation des bâtiments du collège secondaire Elisabeth de Portes.
- l'exploitation de la piscine intercommunale à Chésereux, destinée au grand public, aux écoles et aux clubs sportifs.
- la participation à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par elle-même.

Evénements :

- 24.04.2017: pose de la première pierre du restaurant scolaire avec bibliothèque et médiathèque.
- 14.09.2017: tempête de joran qui découvre le toit de la piscine et entraîne une fermeture d'une journée.

Fusion

Plus personne ne parle de fusion!

Et pourtant, on commence à voir ici ou là les premiers effets néfastes (hausses d'impôt) de neuf autonomies.

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux:

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

À relever que depuis 2008, l'ARAS dispose d'un but optionnel auquel ont choisi d'adhérer les 11 Communes de Rolle et environs, consacré à la gestion d'un Réseau d'accueil de jour des enfants au sens de la LAJE. Ces 11 Communes ont toutefois décidé d'en démissionner avec effet au 31.12.2016, dans le but de réorganiser les activités liées à l'enfance, en créant une nouvelle association intercommunale « Enfance et Jeunesse », destinée au pilotage de « l'accueil de jour des enfants » et du « parascolaire » notamment. Le Réseau AJERE poursuit donc son existence dans le cadre de cette nouvelle entité depuis 2017.

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Le CSR a pour mission principale d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion):

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue:

	2017	2016	2015
Demandes	4	4	3
Refus	1	0	0

Agence d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligation en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que pour compléter et contrôler les demandes de subsides octroyés par l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles a été ouvert au sein de l'AAS de Nyon. En effet, les AAS étaient chargées jusqu'ici de renseigner et d'enregistrer les demandes de prestations complémentaires pour les familles (et de rente-pont AVS), puis d'envoyer les dossiers pour décision à la Caisse cantonale de compensation. Sous l'impulsion du Département de la Santé et de l'Action Sociale, le dispositif délivrant ces prestations a été revu, laissant l'opportunité aux Régions d'ouvrir un CRD. Le CODIR de l'ARAS Nyon a fait ce choix, déterminant en matière de proximité des services à la population, et a décidé d'ouvrir un tel centre à Nyon. Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite désormais le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

A.E.E. (Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron)

Pour rappel, l'AEE est organisée comme une commune.

- Le Conseil Intercommunal (CI) est l'organe délibératif.
- Le Comité de Direction (CoDir) est l'organe exécutif.
- La Commission de Gestion (CG) est l'organe de contrôle financier.

Les buts de l'Association :

- **Principal** : de pourvoir au fonctionnement de l'instruction publique primaire et secondaire des enfants des communes associées fréquentant l'Etablissement scolaire E. de Portes, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi scolaire et de son règlement d'application.
- **Optionnels** : la mise en œuvre d'activités touchant à l'enfance et à l'école. Ces derniers buts ne pouvant être poursuivis que par les communes qui le souhaitent.
- **Actuels** : Principal: scolaire
Optionnel: Réseau Asse et Boiron

- But scolaire

La loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) définit les rôles entre le canton et les communes.

L'Association a notamment les rôles suivants :

- les relations avec la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO),
- les relations avec la Direction de l'Etablissement Scolaire E. de Portes (ESEP),
- les relations avec les entreprises de transport,
- l'organisation et la mise en place des transports scolaires,
- la mise à disposition des différents bâtiments à l'ESEP,
- l'application des articles 63 et 63a de la Constitution Vaudoise.

- But du Réseau Asse et Boiron

Le Réseau a été reconnu le 10 décembre 2008 par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), la reconnaissance a été renouvelée en début d'année 2015.

Il compte les trois accueils définis par la loi (LAJE) :

- **Accueil collectif préscolaire**
Deux crèches,
 - La Galiote à Eysins,
 - Les Papillons à Crassier.
- **Accueil Familial de jour (AFJ)**
Les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) sont gérées par la Ville de Nyon, par le biais d'une convention.
- **Accueil collectif parascolaire**
L'Unité d'Accueil Pour Ecolier (UAPE) Asse et Boiron est présente sur quatre lieux d'accueil :
 - Les Z'Eysinous à Eysins,
 - Les P'tits Lézards à Gingins,
 - Tournicotty à Chésereux,
 - La Boîte à Malices à La Rippe.

En 2017, Crassier comptait 108 élèves scolarisés en primaire et 47 au secondaire, soit 155 élèves en tout.

Seul Eysins comptait plus d'élève que Crassier avec 221.

Au total, Crassier a versé à l'AEE un montant de CHF 1'038'981.65.

Le Conseil d'Etablissement (CET)

Le Conseil d'Etablissement de l'Etablissement Scolaire E. de Portes est placé sous la responsabilité de l'AEE. Il est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales :

- les autorités communales ou intercommunales ; l'un de ses membres en assume la présidence ;
- les parents d'élèves fréquentant l'ESEP ;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité ;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP.
- Un représentant de l'APE.

Le règlement du CET de l'Etablissement Scolaire E. de Portes a été adopté le 22 septembre 2010 par le Conseil Intercommunal de l'AEE et approuvé le 26 octobre 2010 par la Cheffe du Département de la formation et de la culture, Madame Anne-Catherine Lyon.

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Son nouveau site de Gland a été inauguré le 23 septembre 2017.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

L'organisation de protection civile (ORPC) du District de Nyon est organisée en bataillon. Jusqu'en 2016 ce bataillon comptait 700 hommes répartis dans 7 compagnies. Courant 2017 ce nombre a tranquillement augmenté pour arriver à 880 hommes regroupés en 6 compagnies.

Les activités de l'ORPC s'orientent invariablement sur :

- 1/ Instruction.
- 2/ Interventions en faveur de la collectivité.
- 3/ Interventions en situation d'urgence.

En 2017, 6395 jours de services ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon. Quelques 1569 jours ont été effectués pour des engagements au profit tiers et 737 jours ont été effectués lors d'engagements en situation d'urgence alors que 3613 jours ont été effectués pour les cours de répétition.

Caserne

Le site de Prangins s'appelle désormais:

CEP

Centre d'Engagement de Prangins

Clinique dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

SDIS Nyon-Dôle (service de défense incendie et secours)

En 2017 les groupes d'intervention des 4 sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ont été alarmés à 449 reprises.

Le site de Bonmont est composé d'une section DAPY qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe. « DAPY » signifie que les sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme par exemple les incendies, le DAP (détachement d'appui) intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

L'effectif au 1^{er} janvier 2017: 39 sapeurs.

Exercices du DAP:

Les membres du DAP se sont formés aux domaines de base et aux missions attribuées lors de 3 exercices répartis sur des soirées et samedis. Les thèmes traités ont été:

- Extinction et moyens à dispositions;

- Déploiement et transport d'eau;
- Inondations.

Formation des cadres:

Les officiers et sous-officiers ont pu parfaire leur technique sur la gestion des inondations.

En termes de statistiques au 31 décembre 2017:

- 514 heures d'exercices avec les cours de cadres.

Manifestations:

Le DAP a été mandaté pour les manifestations suivantes :

Manifestations communales :

- La garde du 1^{er} août a été assurée par des équipes qui se sont rendues sur les sites des feux des communes de Borex, La Rippe, Chésereux et Gingins assurant ainsi qu'une présence directe auprès de la population.

Manifestations privées:

11 demandes réparties sur 18 plages horaires, dont les plus importantes sont:

- Le Troc de printemps et d'automne à Chésereux;
- Le concours Hippique à Gingins;
- 3 soirées de concert à l'Abbaye de Bonmont;
- La course de vélo de la Barillette;

Interventions et faits marquants:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 32 reprises, réparties comme suit:

Incendies	5
Sauvetage	4
Inondations	16
Alarme automatique	2
Divers	5

Les 32 alarmes ont mobilisé 226 sapeurs pour un total de 277 heures.

ACP (Association couvert à plaquettes)

Il faut rappeler que l'adhésion à cet organisme a été décidée comme roue de secours pour l'alimentation du complexe scolaire en cas de difficulté avec le couvert de La Rippe.

La commune n'utilisant plus cette source d'énergie, il faut envisager la démission de cet organisme.

INFORMATION SUR:

Parcs

- a) La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous.
L'éclairage de la place, stoppé à 22h00, a permis une certaine amélioration.

- b) La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable.

Promenades

Rien à signaler, si ce n'est que la fauche de la majorité des bordures et parcelles communales ne s'effectue qu'à partir du 15 juin.

Déchetterie

La déchetterie, inaugurée en novembre 2015, semble donner entière satisfaction aux usagers. Avec 4 jours d'ouverture par semaine, elle est aussi une des plus accueillantes de la région.

Sécurité

Sans qu'on s'en aperçoive, les patrouilles du SDS parcourent notre village à des heures irrégulières. Un autre service surveille l'établissement scolaire. La présence des douaniers lors des contrôles volants reste une forme de dissuasion, tout comme la surveillance mutuelle des habitations.

L'engagement d'un ASP (assistant de sécurité public) dès novembre 2015 en collaboration avec les communes d'Eysins, Gingins, Borex et La Rippe, a permis également de renforcer la sécurité et de faire respecter la législation, notamment celle des parcelles mises à ban.

Il est également chargé de surveiller, selon ses disponibilités, les arrêts de bus scolaires.

Il peut depuis l'adoption par le Conseil Communal des règlements sur le parage, faire respecter les durées de stationnement et ainsi diminuer les voitures ventouses.

Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2017 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale):
14 permis de construire, dont 1 enquête publique (STI) – 6 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 7 autorisations municipales – 7 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 34 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

Le plan d'investissement de la législature en cours prévoit le renouvellement des tapis par tranche annuelle de CHF 100'000,--. C'est dans ce cadre qu'ont été refaits le chemin des Vuattes (suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie) et le chemin des Artisans.

Mais vu la nécessité de faire des économies sur les investissements qui ne procurent pas de rendements directs, les travaux sur les autres tronçons sont reportés à des années plus faciles. Il n'y a en fait aucune urgence: les « limaces » du bitume ont été colmatées sur la route de l'Ancienne scierie et il serait dommage d'effectuer des travaux sur la route de Nyon avant de procéder à l'éventuelle réalisation du projet de l'Ancienne gare qui sera normalement présenté au printemps 2019.

Eau sous pression ESP et compteurs

Depuis 1^{er} janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

Eaux claires et usées EC + EU

Certains citoyens se sont étonnés de l'augmentation des tarifs. A ceux-ci, nous disons :

- depuis longtemps, le prix de l'eau à Crassier était un des plus bas de la région,
- les investissements très importants qui attendaient la commune en cas de conservation du réseau auraient immanquablement eu une incidence sur le prix de l'eau,
- comme pour l'énergie, l'eau la meilleure marché est celle que nous ne consommons pas !

Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus. Ils sont en bon état, sauf bien entendu l'ancienne gare et ses dépôts.

Un nouveau projet sera présenté en 2018. Il permettra peut-être d'englober une véritable épicerie ou un dépôt de pain / tea-room? La poste également, qui va quitter Borex, est intéressée à ouvrir une agence postale à Crassier.

Finalement, le retard du projet aura peut-être du bon!

Cimetière intercommunal

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation: tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

Temple et salle de paroisse

- a) Le temple appartient à la paroisse de la Dôle, mais son entretien incombe aux quatre communes qui faisaient partie de la paroisse de Crassier.
C'est donc pour Arnex, Borex, La Rippe et Crassier un lourd tribut avec un chauffage obsolète et une façade bientôt décrépie !
- b) La salle de paroisse appartient aussi à la paroisse de la Dôle, mais là ce sont les neuf communes de la paroisse qui assurent l'entretien.

Bœuf Rouge

Depuis novembre 2016, deux jeunes ont repris l'exploitation du Bœuf Rouge.

Notre établissement connaît enfin le succès et les soucis du Bœuf Rouge sont, espérons définitivement, derrière nous.

Ancienne scierie

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées. La crèche « Les Papillons » a remplacé l'école enfantine, au grand dam des parents d'enfants d'âge préscolaire et à la satisfaction des parents de tous jeunes enfants !

L'AEÉ occupe désormais les locaux, faisant de Crassier le centre scolaire d'Asse et Boiron !

Personnel

La Municipalité s'est séparée de son concierge, Monsieur Pais de Oliveira, principalement en raison du fait que l'AIAB, qui l'occupait à 50%, a décidé d'engager une personne à plein temps en lieu et place de deux mi-temps.

La Municipalité tient une nouvelle fois à remercier tous ses collaborateurs qui se dépensent sans compter pour la bonne marche de la commune et donc pour le bien de la communauté.

Contrôle de l'habitant et Police des étrangers

Population au 31.12	
Résidence principale : 1157	Résidence secondaire : 7
Suisses : 821	Etrangers : 336
Arrivées : 83	Départs : 136
Naissances : 14	Décès : 3
Prestations	
Cartes d'identité : 41	Permis de séjour : 158

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2017

- 22 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés.
- 12 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

Nos aînés

Les doyens du village:	
Mme PARÉAZ Edmée	03.06.1916
Mme MELLY Gisèle	06.11.1924
Mme BOLAY Marie	10.11.1929
M. VULLIET Pierre	07.04.1930
M. SCHWENKER Helmuth	14.10.1930
Mme VUILLET-TITOTTO Pia Régina	18.11.1930
M. de LORIOU Jean-Pierre	25.01.1931
M. BERLIE André	03.04.1931
M. FREI Robert	17.07.1931
M. d'ERAMO Guido	18.04.1932
M. SCHROEDER Théo	05.12.1932

Nous souhaitons la bienvenue à:

Naissances	
ALLENBACH Jayan	14.02.2017
TAILLOT Carel	14.02.2017
PETROVIC Dusan	08.03.2017
CENTRON PARGA Kilian	11.05.2017
FERREIRA Giulia	19.05.2017
RIESS-SAFFON Samuel	30.05.2017
LÜTKE-KAPPENBERG Anna	03.06.2017
ALAMI MARROUNI Noah	08.06.2017
STEINER Elisia	05.07.2017
RUBIN Lucie	25.07.2017
GÄCHTER Amélie	17.08.2017
PARIAT Dylan	02.11.2017
GOURNAY CHEN MAN TSUAN Mahé	11.12.2017
BOUHELIER LY Nina	28.12.2017

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Lan Party
Soirées de gym
Vide-grenier
Sortie des Anciens
Abbaye la Sentinelle fédérale
Fête de la Bière
Fête Nationale – Borex/Crassier
Pique-nique
Course pédestre Asse et Boiron
Désalpe
Halloween
St. Nicolas
Veillée de Noël

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 14 juin 2018
- **vu** le préavis municipal N° 14/2018 – 30 mai 2018 – sur les comptes au 31.12.2017
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

- 1. D'approuver le préavis 14/2018 – Rapport de gestion et comptes exercice 2017**
- 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels que présentés,**
- 3. de donner décharge à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2017.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 30 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
S. Melly



La Secrétaire:
B. Isabettini



Annexes :

Comptes et bilan 2017
Rapport de la fiduciaire
Plan des dépenses d'investissement
Inventaire du patrimoine
Inventaire des titres & papiers-valeurs
Inventaire des associations intercommunales

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer:* M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.